

# Proposition au Conseil d'Etat

Mercredi 27 janvier 2021

## Retours de la permanence économique du 20 janvier au 27 janvier 2021 :

Je vous fais part des retours de la permanence économique du 20 janvier au 27 janvier 2021, laquelle a été une fois de plus très instructive à identifier les problèmes rencontrés par les Genevois-es. Je souhaite que notre Conseil puisse y répondre de manière diligente et efficace.

La situation se péjore pour une large partie de la population. Un entrepreneur, actif dans le domaine du catering (traiteur), m'a par exemple fait part de son attente du paiement des RHT depuis cinq (!) mois. Un garagiste a été sommé de retenir le salaire de l'un de ses employés ; ce dernier ne payant plus la pension alimentaire due à son ex-femme, en raison d'une expulsion de son appartement, les 20% de diminution de son salaire (RHT) l'ayant fait atteindre un seuil qui ne lui permettait plus de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Une exploitante de pressing a dû mettre en gage l'ensemble de ses effets personnels pour disposer de liquide et éviter d'avoir des impayés générant des poursuites et lui interdisant ensuite de participer à des appels d'offres.

Le temps de latence entre les annonces et les aides versées ne s'est toujours pas amélioré et demeure trop élevé pour les entrepreneur-e-s qui ont un besoin urgent de liquidités pour payer leurs charges courantes. Le recours à l'Hospice général a drastiquement augmenté et lors de mon passage au *sleep-in* de l'Église de la Servette, tenu par la fondatrice de la Caravane de la Solidarité, Madame Silvana Mastromatteo, qui m'avait invité pour prendre connaissance des problématiques auxquelles la structure fait face, j'ai pu constater que la population avait changé et que le foyer accueillait désormais des personnes issues de la population locale ainsi que des gens privés de leur logement à la suite d'une expulsion. Ce changement est inquiétant et dénote une aggravation manifeste de la pauvreté dans à Genève.

## Des mesures pragmatiques : suspension des expulsions, des retenues sur salaire et des poursuites

Pour répondre aux difficultés croissantes susmentionnées, le Conseil d'Etat devrait à mon sens prendre les mesures suivantes, cas échéant en accord avec la Confédération :

1. suspension immédiate (moratoire) sur les expulsions de locataires d'habitation;
2. allègement des conditions de sursis en cas de risque de faillite;
3. suspension des poursuites pour les entreprises et les indépendant-e-s fermé-e-s par décision de l'Autorité ;
4. arrêt des retenues sur salaire pour les personnes aux RHT inscrites aux poursuites.

Ces décisions immédiates permettront de juguler les situations personnelles dégradées en raison des 20% de revenu en moins (RHT) dont l'impact s'est avéré sur le basculement en-dessous des seuils de pauvreté, sur le calcul des pensions alimentaire, sur la reprise du travail au noir et sur les expulsions du logement d'habitation et les actes de poursuites.

Pour éviter l'explosion des charges sociales, l'Etat a le devoir de mettre en place des filets de sécurité pour les entrepreneur-e-s, les employé-e-s et les familles. Les propositions énoncées ci-dessus ont le mérite de pouvoir déployer leurs effets immédiatement et sur une période circonscrite par les autorités.

Par ailleurs, je me permets de rappeler à notre Conseil les exemples d'établissements parapublics (tels que les Ports francs) qui n'appliquent pas les recommandations du Conseil d'Etat en matière d'exonération de loyer commercial pour les petites entreprises en difficulté, sur le modèle d'accord Vesta que j'avais négocié avec les milieux immobiliers et l'Asloca-Genève au printemps 2020. Je préconise à nouveau que notre Conseil adresse un courrier de rappel à toutes ces entités, pour s'assurer de ces exonérations effectives.

Pierre Maudet